



Objectifs

Perfectionner sa conduite d'un véhicule de guidage, améliorer ses pratiques et actualiser ses connaissances en matière de réglementations et règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Public concerné et pré-requis

- Conducteur exerçant une activité de conducteur de véhicule de guidage,
- être titulaire du permis de conduire des catégories A et B en cours de validité, libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route,
- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement «prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) »,
- justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale de véhicule de guidage (FIG).

Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés EURO TEAM CAPELLE
- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

Durée

7 Heures soit 1 Jour

Moyens pédagogiques et techniques

- Enseignement théorique ,
- Enseignement pratique ,
- Véhicules : motocyclettes de 34 CV, voitures pilotes,
- Autres moyens : aires de manœuvres, plateau maniabilité, salle de cours équipées.



Programme

DUREE TOTALE DU STAGE - 7 HEURES

Accueil et Présentation de la formation	0H30
------------------------------------------------	-------------

La réglementation applicable au transport exceptionnel :	1H00
Les caractéristiques techniques et réglementaires	
Le code de la route spécifique au transport exceptionnel	
La réglementation sociale	

Le respect de l'itinéraire prescrit :	1H00
La préparation des moyens	
L'itinéraire	
La stratégie de déplacement	
Les contrôles et sanctions	

Identification de la formation

- Habilitation pour la conduite des véhicules de guidage destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels
 - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5984/>
 - Code RS5984
 - Enregistrement valide jusqu'au 31/12/2026

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap EURO TEAM CAPELLE afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Programme

La gestion du risque accidentel	1H00
La forme physique du guideur en situation de conduite	
La sécurité routière	
Les forces qui s'appliquent aux masses en mouvement	
Le comportement en situation d'urgence	
Evaluation des acquis et synthèse du stage	0H30
Test final en auto-évaluation	
Durée totale du stage	7H

Modalité d'évaluations

- évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

Sanction visée

- Livret de formation & Attestation FCG
- Validité de 5 ans

- TARIF à partir de - 300€



Contact

04 66 61 09 15

Recyclage obligatoire

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Un recyclage est obligatoire avec passage de la FCG au bout de 5 ans.